

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2009

---

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 (C.M.P.) - (n° 1405)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 2**

État A

I. – Au I de l'état A, modifier ainsi les évaluations de recettes :

**I. - BUDGET GÉNÉRAL****3. Prélèvements sur les recettes de l'État**

*31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales*

Supprimer la ligne 3120.

II. – Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(En millions d'euros)			
	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes .....	- 5 900	11 377	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i> .....	1 100	1 100	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes .....	- 7 000	10 277	
Recettes non fiscales .....	0		
Recettes totales nettes / dépenses nettes .....	- 7 000	10 277	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des</i> <i>collectivités territoriales et des Communautés européennes</i> .....	2 500		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>- 9 500</b>	<b>10 277</b>	<b>- 19 777</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants .....			
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b> .....	<b>- 9 500</b>	<b>10 277</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens .....			
Publications officielles et information administrative .....			
<b>Totaux pour les budgets annexes</b> .....			
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens .....			
Publications officielles et information administrative .....			
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b> .....			
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale .....	3 000	3 000	0
Comptes de concours financiers .....			
Comptes de commerce (solde) .....			
Comptes d'opérations monétaires (solde) .....			
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b> .....			<b>0</b>
<b>Solde général</b> .....			<b>- 19 777</b>

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de tirer les conséquences, sur l'article d'équilibre, de la suppression de la ligne de prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales « Dotation de relance pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération », actée par la commission mixte paritaire, dont le montant était fixé à 40 millions d'euros pour 2009.

En conséquence, le déficit budgétaire prévisionnel pour 2009 s'établit à 86,763 milliards d'euros, contre 86,803 milliards d'euros dans le projet voté par le Sénat en première lecture.

Cette modification n'appelle pas de coordination sur le tableau de financement.